

DANGER ALERTE

PARTAGER LE LIEU DE TRAVAIL AVEC LES CHARIOTS DE LEVAGE INDUSTRIELS

Au Nouveau-Brunswick, les incidents impliquant les piétons et les chariots de levage (chariots élévateurs) ont entraîné de graves blessures et des décès. Pour prévenir ces incidents, les conducteurs et les piétons doivent partager le lieu de travail de façon sécuritaire.



Mesures de prévention recommandées

Piétons

- Présumez que le conducteur ne vous voit pas.
- Établissez un **contact visuel** avant de passer dans la voie de circulation.
- Soyez **visibles** lorsque vous travaillez dans la même aire et portez un gilet de sécurité à haute visibilité.
- Utilisez les voies désignées pour les piétons.
- Demeurez à une **distance sécuritaire du chariot de levage**. Il est important de se rappeler qu'un chariot de levage ne se déplace pas comme d'autres véhicules.

Conducteurs

- Assurez-vous d'être formés et compétents pour conduire le chariot.
- Assurez que le klaxon, les miroirs, les avertisseurs sonores / feux clignotants fonctionnent.
- Soyez attentifs aux piétons, aux autres chariots / véhicules et aux voies pour piétons.



Voici ce que le conducteur voit...



... et ne voit pas!

Le Guide de Travail sécuritaire NB sur la législation en matière d'hygiène et de sécurité, une ressource en ligne, fournit de plus amples renseignements sur le travail sécuritaire avec des chariots de levage industriels : guidesst.travailsecuritairenb.ca/topic/liftrucks.html.